

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES OPERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 8 AVRIL 2019

P.V. N° 105
Dossier N° 6

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne en date du 27 mars 2017 – PV 93 – dossier n° relative à la définition d'une nouvelle orientation pour le remplacement du système de gestion opérationnelle du SDIS de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne en date du 7 janvier 2019 – PV n° 104 – dossier n° 3 relative à la mise en œuvre du projet NexSIS,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la création et mise en œuvre de la mission NexSIS,

VU l'avis favorable de la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en date du 5 avril 2019,

VU l'avis favorable du Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 8 avril 2019,

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 8 avril 2019,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

✓ La création, à la date du 1er mai 2019, de la « mission NexSIS 77 » organisée sur trois niveaux :

- Premier groupe : organe managérial constitué de personnels du SDIS 77 affectés à la « mission NexSIS 77 » composé :
 - D'un chef de groupement, du grade de Lieutenant-colonel, chef de la mission ;
 - D'un adjoint au chef de la mission, du grade d'ingénieur principal, responsable technique ;
 - D'un adjoint au chef de la mission, du grade de Commandant, responsable fonctionnel ;
 - D'un officier en charge de la formation et de la communication de la mission ;
 - D'un rédacteur en charge du suivi administratif et financier de la mission.

- Deuxième groupe constitué des personnels du SDIS 77 détenant une expertise et mis à disposition de la « mission NexSIS 77 ». Ces agents œuvreront à temps partiel dont le volume pourra être réévalué au fur et à mesure de la montée en charge des actions de déploiement :
 - un ingénieur principal du service des systèmes d'informations, coordinateur de la mise en œuvre de l'architecture technique au sein de la mission ;
 - un ingénieur du service mise en œuvre opérationnelle, coordinateur de la mise en œuvre des systèmes d'informations géographiques ;
 - un technicien du service mise en œuvre opérationnelle (CTA/CODIS), en charge du paramétrage et de l'intégration des données ;
 - un agent de maîtrise du service mise en œuvre opérationnelle (CTA/CODIS) en charge de l'appropriation de l'outil auprès des utilisateurs.
 - Le troisième groupe composé de référents d'autres services du SDIS 77 interviendra ponctuellement tout au long du projet sur des missions très précises et limitées dans le temps.
- ✓ La création de 3 postes :
- Le poste de chef de la « mission NexSIS 77 » ;
 - Le poste d'adjoint au chef de la « mission NexSIS 77 », responsable fonctionnel ;
 - Le poste de rédacteur en charge du suivi administratif et financier de la « mission NexSIS77 ».

Nota : Les postes d'adjoint au chef de la « mission NexSIS 77 », responsable technique et du chargé de la communication et de la formation sont assurés par l'ingénieur et l'officier qui œuvraient jusqu'à présent pour NexSIS au niveau national et qui se consacreront dorénavant au déploiement départemental.

- ✓ Le recours, pour une année, à un contrat à durée déterminée d'un géomaticien au sein du Service Mise en œuvre Opérationnelle.

Les impacts financiers de ces créations de postes sont intégrés au Budget 2019.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU-MILLOT